

Déclaration de l'Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH)

DIALOGUE INTERACTIF RENFORCE SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

SOIXANTE ET UNIEME SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Genève, le 25 mars 2026

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,
Monsieur le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme,
Monsieur le ministre des Droits Humains de la République Démocratique du Congo,
Distingués membres du Conseil,
Mesdames et Messieurs, en vos titres et qualités respectifs.

Monsieur le Président,
L'Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH), un centre de recherche et défense des droits humains basé à Lubumbashi (Haut-Katanga) souhaite alerter cette auguste assemblée sur un paradoxe tragique en République Démocratique du Congo : D'une part, la crise humanitaire et sécuritaire qui continue à s'aggraver, dans les territoires sous contrôle de l'AFC/M23, une organisation paramilitaire armée et soutenue par le Rwanda. De l'autre, une double stratégie de l'État qui devient, à la fois, un violateur des droits humains passif, par sa léthargie administrative et un violateur actif, par son activisme répressif.

En effet, malgré les initiatives de paix de l'Union africaine, de Doha et Washington, les populations civiles du Nord-Kivu et du Sud-Kivu continuent à payer le prix fort d'une agression armée caractérisée par des graves violations des droits humains et du Droit international humanitaire :

Des massacres systématiques, des violences sexuelles utilisées comme arme de guerre et des déplacements forcés massifs. Cette occupation illégale d'une partie du territoire de la RDC constitue une violation flagrante de la souveraineté du pays par le Rwanda, et un défi majeur à l'ordre international.

Monsieur le Président,

Au-delà du front sécuritaire dans les Nord et Sud-Kivu, l'IRDH est vivement préoccupé par l'inaction des pouvoirs publics qui devient un vecteur majeur de violation des droits humains.

A Kinshasa et dans le Haut-Katanga, cette léthargie se traduit, respectivement, par un abandon des citoyens face au banditisme urbain des hommes en uniforme et aux spoliations massives des propriétés privées. La plus grave violation par omission du droit à la vie et au développement est constituée par l'approche minimaliste de l'État face aux pollutions dévastatrices de l'industrie minière et le manque criant d'assistance humanitaire aux déplacés internes.

L'industrie minière expose aujourd'hui les communautés locales à des risques de pollution cancérigène bien plus élevés que par le passé. Ici est l'occasion, pour le Conseil des droits de l'Homme, de rappeler au gouvernement congolais ses obligations concernant le droit des communautés au développement durable, à un environnement sain et à une réparation équitable en cas de préjudice environnemental.

La passivité administrative contraste avec la brutalité virulente du Conseil National de Cyberdéfense (CNC). Ce service, agissant en dehors de tout contrôle judiciaire, multiplie des arrestations arbitraires et détentions illégales d'opposants politiques. Des cas de figures de l'opposition, détenues sans accès à leurs avocats, illustrent une dérive sécuritaire où le renseignement est détourné de sa mission de protection pour devenir un outil de persécution politique.

En conséquence, l'IRDH recommande au Conseil de Droits de l'Homme de :

1. Exiger le retrait immédiat et inconditionnel des forces étrangères, ainsi que la cessation de tout soutien aux groupes armés opérant en RDC ;
2. Soutenir activement la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle, pour renforcer la lutte contre l'impunité. Ainsi, que des auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité répondent de leurs actes ;
3. Enjoindre au gouvernement congolais à sortir de sa léthargie pour restaurer l'autorité de l'État, protéger les propriétés privées et garantir le droit des communautés à un environnement sain par l'application correcte du principe « pollueur-payeur » ;
4. Exiger la fermeture immédiate de tous les lieux de détention illégaux gérés par le CNC et le respect strict des procédures de garde à vue.

La paix en RDC ne pourra être durable, sans une justice rigoureuse ni respect absolu de la dignité humaine.

Je vous remercie, Monsieur le Président.